

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 septembre 2014

---

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1349

présenté par  
M. Chanteguet

---

**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , et au moins à 15 % en 2030. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte s'oriente sur les objectifs 2030. Il est important de fixer dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte la part des énergies renouvelables à cette échéance.